

COMPTE RENDU du conseil municipal
du 19 mai 2017 à 20h30
Date de convocation : le 15/05/2017

Etaient présents : Philippe DANIEL, Daniel BILLIOTTE, Francis HAINZELIN, René BRANDMEYER, Stéphanie THOMASSIN, Nathalie GLOEKLER Alain MOUSSAULT, Joslyn SAUX,

Etaient absents : Arno POPIEL, Eric SAUTOT (a donné pouvoir à Philippe DANIEL), Dominique ANTOINE (a donné pouvoir à Stéphanie THOMASSIN),

Secrétaire : Stéphanie THOMASSIN

- **SOIREE THEÂTRE du 3 juin 2017 – TARIF DES EXTERIEURS**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de fixer la participation au repas du théâtre du 3 juin 2017, des personnes qui résident à l'extérieur de la commune, à 15 € par adulte. Décision prise à l'unanimité.

- **DECISION MODIFICATIVE n°2 : AUGMENTATION DE LA REMUNERATION DE L'ATELIER HOUILLON POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU GL42**

Le maire indique au conseil municipal qu'il a reçu une nouvelle proposition de rémunération de l'atelier de Paysage Houillon en raison de l'augmentation des travaux de l'aménagement étudié.

Le montant total de l'étude s'élève à 8 499.60 €HT, soit une différence de 2 479.05 €HT par rapport au montant initial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'ajouter au chapitre 23 immobilisation en cours la somme de 3000 €, en contrepartie il diminue le suréquilibre de fonctionnement et :

- ◆ chapitre 021 ◻ virement de la section de fonctionnement 3 000 €

- ◆ chapitre 023 ◻ virement à la section investissement 3 000 €

- **DECISION : INFORMATION DROIT DE PREEMPTION CTS SENN 36 GRANDE RUE**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a renoncé au droit de préemption urbain au nom de la commune, conformément à la délibération du 11 avril 2014, pour la vente de l'immeuble situé 36 Grande Rue à Vigneulles (section C n°473).

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

- **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Le conseil municipal charge Monsieur le maire de nommer le coordonnateur communal et l'agent recenseur pour le recensement de la population 2018

- **RADAR PEDAGOGIQUE**

Afin d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse dans le village, il est proposé d'acquérir un radar pédagogique, qui a la possibilité d'apporter en plus quelques statistiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider l'achat d'un radar pédagogique pour un montant total HT de 1 650 € et charge Monsieur le maire de solliciter auprès du conseil départemental une subvention au titre du fonds de répartition du produit des amendes de police.

- **AFFAIRES DIVERSES :**

- Suite à l'installation provisoire du tracé de l'aménagement de la place GL42, un débat a eu lieu pour vérifier si la sécurité du passage du bus scolaire était respectée avec des avis divergents,
- Organisation de la Soirée théâtre
- tours de garde pour les élections législatives